morges
VILLE DE MORGES

La Municipalité de Morges, conformément à la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 septembre 1969 et à l'art. 3 du règlement relatif à la protection des arbres du 5 juin 1987, soumet à l'enquête publique :

Du 16 juin au 16 juillet 2017

Avis d'enquête

Demande d'abattage d'arbre protégé

Dossier N° : **2017/18**
Situation : **Chemin Claude-Anet 1**
Parcelle N°: **778**
Propriétaire : **Catherine et Gilbert Bise**
Essence : **1 Cyprès**
Remplacement : **1 Cyprès**

Motif : Arbre partiellement sec.

Le dossier est au Greffe municipal, où les observations et oppositions seront reçues dans le délai légal.

Ville de Morges
Place de l'Hôtel de Ville, 1110 Morges

www.morges.ch

Morges, le 13 juin 2017

Infrastructures et gestion urbaine
le municipal

Jean-Jacques Aubert